



Hébergement d'un nouveau locataire sans accord d'un colocataire

Par **Charlotte**, le **11/06/2010** à **17:37**

Bonjour,

Je suis en colocation depuis presque 2 ans. Ma colocataire s'est permis d'héberger son petit ami depuis le mois de Janvier dans notre appartement, sans mon accord. Il dispose du double des clés et rentre dans l'appartement comme bon lui semble, et ceci même si personne n'est présent.

J'ai donné mon congé pour fin juin pour des raisons de mutations professionnelles. Le contrat de location comporte une clause de solidarité, qui engage mes responsabilités pendant encore 1 an après mon départ.

Ma colocataire m'a fait comprendre que je ne récupérerai pas ma caution car j'ai demandé à plusieurs reprises à son copain de sortir de chez moi. Légalement, je dois la récupérer à la fin du contrat ou au départ de ma colocataire.

Les termes du contrat mentionnent bien que je dois disposer paisiblement de mon logement. Or ce n'est pas le cas, à chaque fois que je rentre chez moi j'ai la surprise de trouver encore cet inconnu dans l'appartement.

J'ai été absente de mon appartement pendant 3 semaines, et avec surprise j'apprends que ma colocataire m'a enlevé mon lit (à la cave) pour laisser place à son copain.

Elle ne veut pas signer un nouveau contrat pour que je sois désengagée de toute responsabilité et pour ne pas revoir ma caution (et ainsi la faire payer à son copain)

Mes questions sont les suivantes :

- Puis-je porter plainte contre son copain qui squatte chez moi ?
- Comment être sûr de récupérer ma caution (en sachant que le propriétaire versera la caution à ma colocataire à son départ)
- Est-ce qu'un inconnu peut disposer des clés sans mon accord ?
- Serais-je responsable des travaux à effectuer après mon départ (je précise que je me suis engagée à restaurer l'appartement, peinture avant mon départ) ?

- Est ce que je peux me désengager de ma solidarité par acte écrit au propriétaire ?
 - Comment obliger ma colocataire à signer un nouveau contrat ou mettre un avenant afin que je puisse récupérer ma caution (pour me payer la caution de mon nouvel appartement) ?
- Merci